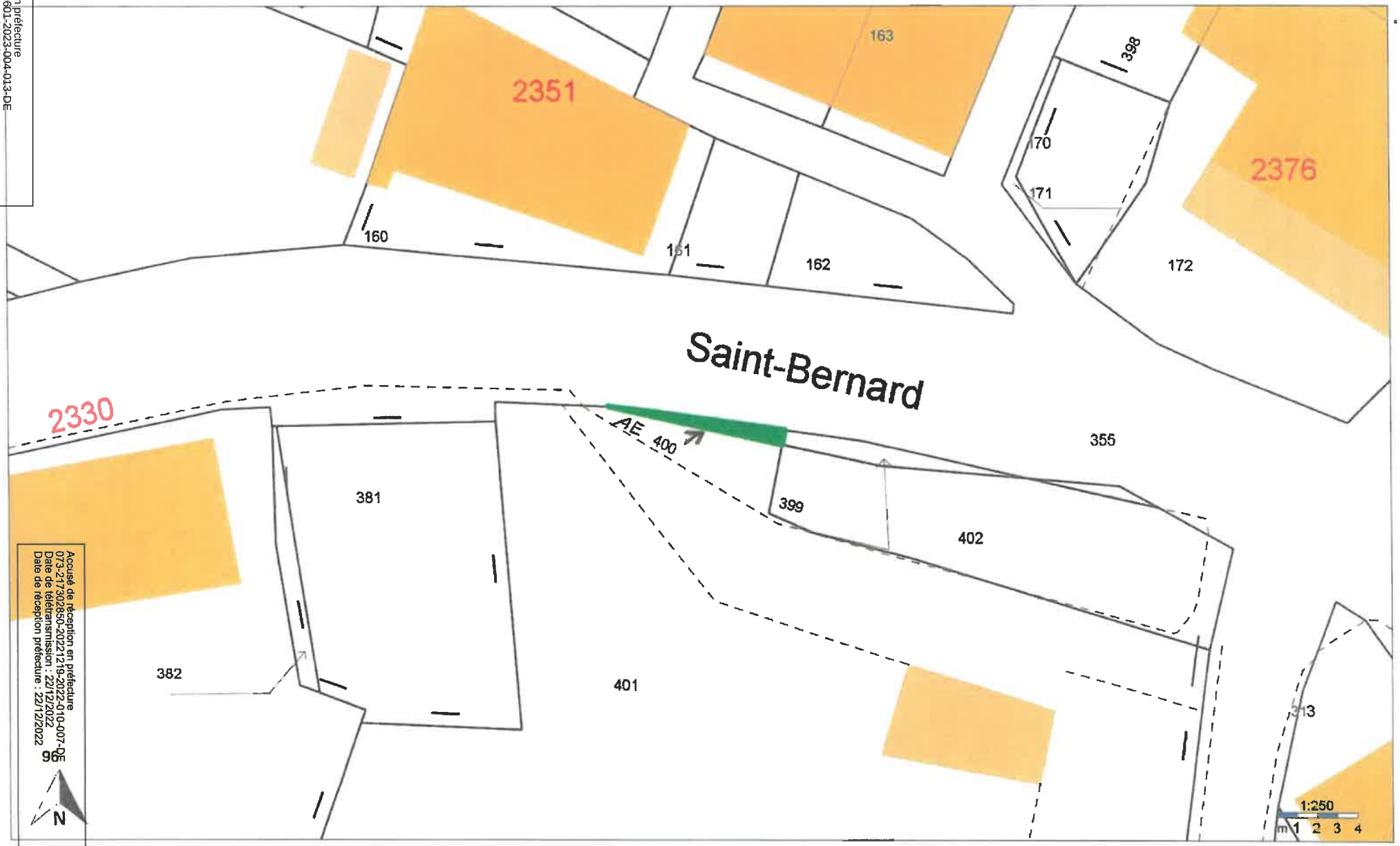
RGD SAVOIE MONT BLANC
Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230601-2023-004-013-DE
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023



Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20221219-2022-010-007-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Le contenu, la représentation et la date d'actualisation des données ci-dessus éditées sont de la responsabilité du propriétaire gestionnaire de chaque donnée

Commune :
SEEZ (285)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2374 D

Document vérifié et numéroté le 05/05/2022
A SDIF DE SAVOIE
Par Philippe PAILLAGOT
Géomètre principal
Signé

CDIF de Moutiers

47, rue de Gascogne
BP 17
73601 MOUTIERS CEDEX
Téléphone : 04.79.22.85.30

cdif.moutiers@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ——— effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ——— par ——— géomètre à ———

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la demise 6463.

A ———, le ———

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

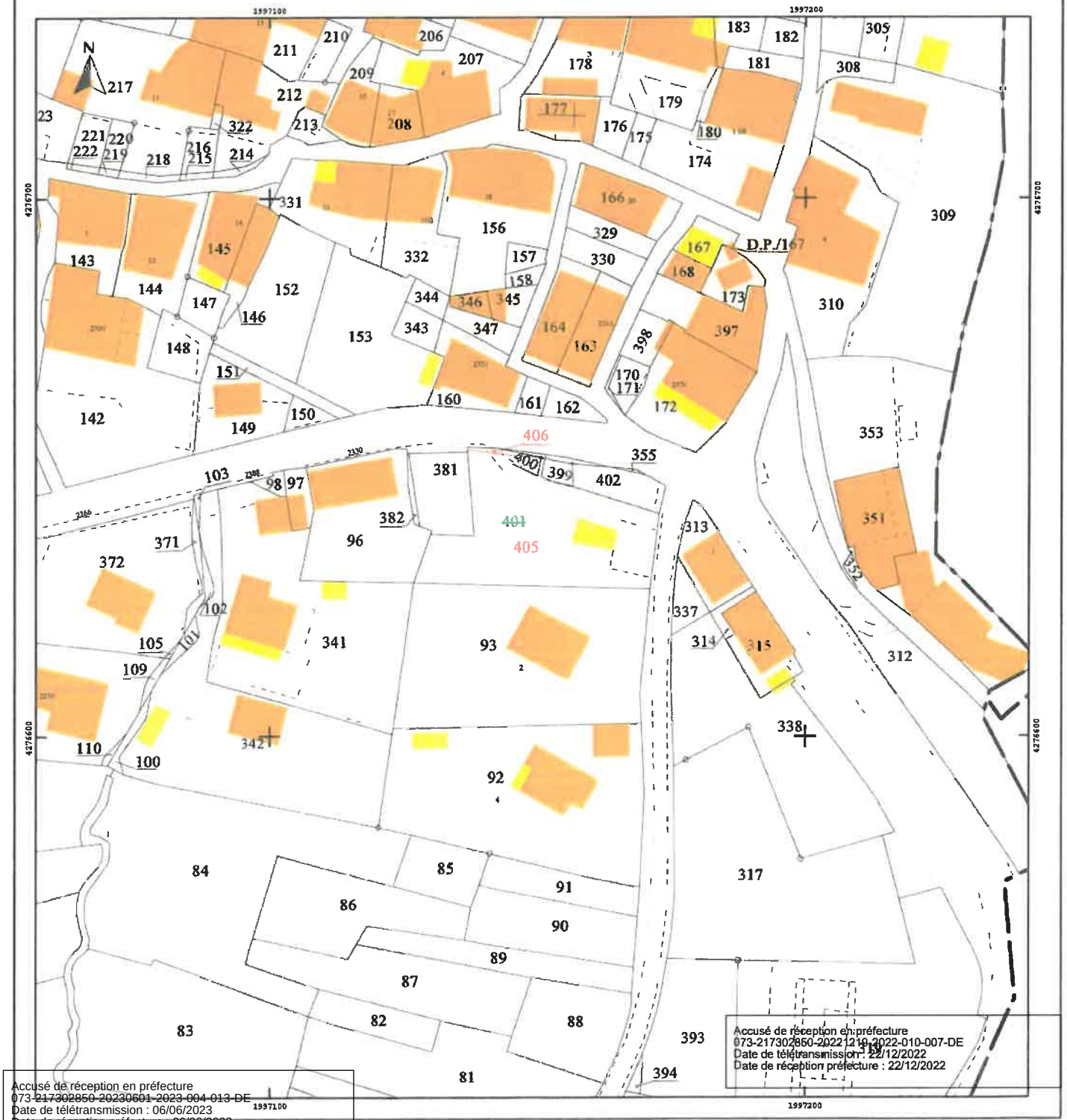
Section : AE
Feuille(s) : 000 AE 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 05/05/2022
Support numérique : ———

D'après le document d'arpentage dressé
Par AURELIE BRUNAUD (2)

Réf. :
Le 11/01/2022

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les nom et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).



Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20221219-2022-010-007-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230601-2023-004-013-DE
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023